

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : . Destruction de nids naturels d'hirondelles de fenêtre pour permettre le remplacement des fenêtre d'un bâtiment ...

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master en Ecologie générale, actuellement chargée d'études biodiversité à la LPO

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : BP et Bac Techno Travaux Paysagers

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Soit entre octobre 2016 et mars 2017, soit entre octobre 2017 et mars 2016. Cf. précisions dans le dossier joint ...
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine

Départements : Charente-Maritime

Cantons : Rochefort

Communes : Rochefort

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser : . Pose de nids artificiels à hirondelles de fenêtre ...

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cf. Dossier complet joint à cette demande

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .état des lieux établi conjointement par la LPO et le SHD le 13 juin 2016 afin de comptabiliser le nombre de nids occupés. Un comptage précis des nids occupés aura de nouveau lieu avant la seconde phase des travaux durant l'été 2017 ou 2018

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .Durant 2 années après la seconde phase des travaux, la LPO effectuera un suivi de la colonie qui fera l'objet d'un rapport communiqué à la DREAL et au SHD

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Rochefort

le 26 août 2016

Votre signature 